

PROJET
CONCERNANT L'ETABLISSEMENT
DE NOUVELLES PRISES
DANS LA CAPIE
PAR UN MAGISTRAT

F 16 E 12



On peut dire de cet ouvrage
voilà l'éloquence du jour
on voit que on aime l'auteur
L'Esprit et la raison lui doivent un hommage

Reponse a M. de ~~launay~~ 1744
Sur les Vers Cy dessus

Vote Stage et ingénieux
Cônfin? Que faut tel que j'en pense
De mon discours vous vante l'éloquence,
Et de mon sang le délinquerez,
C'est trop pour mon infatigance,
De tant de vains je stais qu'une motif
~~Mon sang est si facile à verser~~
~~Qu'on se d'ait facile à verser~~
Des vers enfant de
Je reconnais ^{Matracl'nytic}
Personne plus digne de l'admiration
De ~~Mon sang~~ ~~l'admiration~~ récompense.
Puisse rencontrer Mr. Ministre de France
Aussi que leur auteur sensible à la pitié

Reponse aux Vers Ci dessus?

Ces vers si faux de l'imitie!
Sont ma plus douce récompense
Puisse rencontrer un Ministre de France
Aussi que leur auteur sensible à la pitié!

Projet

Concernant L'Établissement
de nouvelles Prisons
dans La Capitale.

Par un Magistrat.

Par M. De Launay. M^{re} Des requêtes.

Discours Préliminaire.

Si L'on reproche aux
Romains d'avoir eut des
combats de Gladiateurs, et
fait déchirer dans leurs
arènes par des bêtes féroces
Les coupables condamnés à
la mort.

Que doit on penser d'une
nation qui laisse perir de
Simple accusés dans des

tourment mille fois plus
Longs et plus affreux
que le Supplice. Les
spectacles Sanguinaires
entretenoient au moins chez
les Anciens, cette ferocité
énergie dont on avoit alors
besoin; N'ain a quoi servent
des Cruautés aussi secrètes
qu'injustes. Les mêmes
Romains, dont je viens
de parler, & qui ont réduit
en Loy Les Sentiments

que L'homme devoit vouloir
Devoir éviter autre part que
Dans son cœur; ont défini.
La Prison: le Dépôt et non
La punition des accusés.
Carcer, dit la Loy, aut
Dammum de poenâ & non ad
puniendo sed ad continendo
homines, haberi debet.

Nos Rois en plusieurs
occasions et particulièrement
en 1670, ont manifesté leurs
intentions, sur cet objet.
"Voulons dit L'ordonnance

« L'innocence de cette Année, que
« Les prisons soient saines et
« Disposées de manière que la
« Santé des prisonniers n'en
« Soit point incommodée.

Tamain Loy ne fut plus
mal exécuté : La plupart de
nos prisons, sont des caves
humides et ténébreuses, où les
prisonniers entassés les uns
sur les autres s'infectent
réciproquement et contractent
des maladies de toute espèce.
Presque tous nos cachots

sont fermés. Qu'elle peut
être la cause d'une négligence
aussi barbare? Je ne crois pas
qu'on ait jamais bâti de prisons
parmi nous. Tous les édifices
qui en servent aujourd'hui
étoient autrefois destinés à
d'autres usages. Plusieurs sont
d'anciennes portes de la Cité,
des tours d'où nos Pères se
défendoient contre les Normands,
et peut être même plus
anciennement encore contre
les Romains. Bien
étoigné sans doute d'imagine

que quelques mauvaises baraquas
de pêcheurs appeller Lutice
deviendroient un jour une
ville immense et renferméroient
des monuments dignes de la
Capitale du Monde. Il est
temps de sortir de ce bonteux
oubli, et d'imiter l'exemple de
la république de Gênes dont
les prisons bâties à grands
frais rassurent l'innocence et
excitent l'admiration des Étrangers*.

On ne peut s'empêcher en

* Les Génois ont une bonne épigraphe sur la
porte de leurs prisons. Le mot Libertà
veut dire apparemment désigné par ce
mot que la Liberté du Citoyen dépend de
la détention des méchants.

entrant dans les notes, de se
rappeller ces affreuses Latonies
dont parle Cicéron où les
tyrans de la Sicile et Verres
après eux faisoient péir les
malheureuses victimes de leur
avarice et de leur cruauté.

Comme eux on doit que
confondant le soupçon avec
la certitude, assimilant l'innocent
au coupable. Nous regardons
les prisons comme un Supplice
anticipé et cherchons à nous
délivrer de tous les Citoyens
que l'on dénonce à la justice.

Un air trop de monument
Déposent en faveur de notre
Humanité, pour ne pas repousser
une pensée aussi odieuse. Si les
prisons peut être trop vastes
du temps de nos pères, sont
insuffisantes aujourd'hui; Si
les prisonniers s'y infectent par
leur nombre; Si ils contractent
dans les cachots souterrains des
maladies inconnues au reste
des hommes; C'est à
l'exécution de nos ordonnances;
C'est à l'accroissement
successif de la Capitale qu'il

faut s'en prendre, et non
à des principes que nos Rois
et la nation entière désavouent
toujours. Nous abhorrons
le crime par vertu, nous le
punissons par justice; et
Soit qu'on place la source
des forfaits dans les passions,
dans le fatalisme de nos
institutions sociales, où (ce que
je suis éloigné de penser) qu'on
les attribue à la dépravation
naturelle du cœur de l'homme;
rien ne peut autoriser à traiter
inhumanement un Citoyen

Dans les Lieux de L'accusation,
et des Decrets. Il faut des
prisons, je le sais, mais il
faut que les prisons soient
saines, que l'air y soit pure:
il faut qu'elles soient fournies
de secours nécessaires à la santé
et à la vie de ceux qu'on y
conferme: Il faut que la
force veille au dehors, et que
L'humanité règne dans
l'intérieur. Il faut enfin
qu'un innocent puisse dire
en sortant de ces terribles
Lieux. "Mon respect pour

Les Loix, ma vénération pour
leur ministère s'est augmentée
par ma captivité même: Si
elle fut injuste le soupçon,
l'erreur, L'accusation L'ont
rendu nécessaire; Si elle a été
longue au moins elle ~~est~~^{l'} a été
douce, et les Loix que je
n'avois point outragées n'ont
jamais cessé de veiller sur
moi. Le moyen au contraire
que les malheureux jetés
dans les prisons conservent
quelque Sentiment pour la
vertu, lorsqu'on viole à leur

égard jusqu'aux droits les
plus saints, de la justice et
de la miséricorde ! Quel est
le prisonnier qui, dans les
bois d'un ténébreux et
humide cachot, ne voit
dans son esprit les plus
noirs projets, de la rage et
du désespoir ? Devoré par
les alarmes d'une
procédure criminelle, enflé
par tout le corps, en proie
tout vivant aux animaux
qui rongent les cadavres ;

Quel accusé ne pousse en
expirant vers le Ciel, des
vœux faits pour attirer sur
nos têtes le poids de sa
colère, et ne demande
vengeance de sa mort à Dieu
seul témoin de ses infortunes.
Le meurtre d'un coupable
dans la prison est perdu
pour l'exemple, celui d'un
innocent est le plus grand
de tous les attentats. Il se
diffère par plus longtemps ;
La raison, la justice demandent

D'autre prison? et tout
délai peut être fatal à des
malheureux qu'une affreuse
captivité, consume tous les
jours. Il n'est point
d'obstacles qui ne s'applanissent
devant un Prince aussi
sensible que le notre, lorsqu'il
connoitra qu'elle est la
déploable situation de nos
prisonniers; Il l'ignore
sans doute, Les Citoyens
l'ignorent aussi; La terreur
repousse presque tous ceux

que la religion et la pitié
attirent vers ces effrayantes
demeures. "Comment, me
suis-je souvent dit à moi
même, comment ne s'est-il
pas encore rencontré un
homme courageux qui publicat
cet désordre secret? Quand
il s'agit d'une bonne action
doit-on craindre d'importuner
les Ministres et d'affecter
douloureusement leur cœur?
Ne craignons point de
tracer à leurs yeux un
tableau succinct de nos prisons

Il achèvera de leur démolir
la nécessité d'en construire de
nouvelles.

Le fort L'évêque peut
avoir quarante à cinquante
pieds de profondeur, sur à
peu près trente de largeur,
encore cette largeur n'est elle
pas égale dans toutes les
parties; Celle qui donne
sur le Quai n'a guères que
quinze à vingt pieds.

La Cour où l'eau n'a que
trente pieds de Long, sur
dix huit de large; et c'est

Dans cet espace étroit que
l'on renferme quelque fois
jusqu'à quatre et cinq cents
personnes. Cette prison se
trouve d'ailleurs dominée de
tout côté par des bâtiments
d'une hauteur considerable, qui
ne permettent pas à l'air d'y
circuler, ni de la purger de
miasmes putrides qui s'exhalent
nécessairement d'un aussi grand
nombre d'hommes réunis.

Les Cellules destinées aux
malheureux qui n'ont aucune
faculté, sont plutôt des

trou que des Logements;
Celles qui sont sous les
marches de L'Escalier, ont
six pieds quarrés; on y
place cinq prisonniers. Ces
Autres où l'on peut à peine
se tenir de bout, ne reçoivent
de jour que celui de la cour.
L'odeur en est infecte: Ils
sont horreurs. Les chambres
qu'on appelle communément
La Pistole sont aussi trop
petites: Mais ce qu'il n'est
pas possible de voir sans un
soulèvement général de

tout le Sem: ce sont les
cachots souterrains: Ces
cachots sont au niveau de
la rivière; la Seulle épaisseur
des murs les garantit de
L'inondation, et toute L'année
L'Eau filtre à travers les
voutes: C'est là que sont
pratiques des réceptacles
de cinq pieds de large, sur six
de Long, dans lesquels on
ne peut entrer qu'en rampant
et où l'on enferme jusqu'à
cinq hommes, même en Sté.
L'air n'y pénètre que par

une petite ouverture de trois
pouces percée au dessus de
L'entrée, et lorsqu'on passe
vis à vis l'on est frappé
comme d'un coup de feu.

Ces cachots n'ayant de
Sortie que dans les étroites
galleries qui les environnent,
ne reçoivent par plus de jour
que ces souterrains, où l'on
n'apperoit aucun Souterrain.
En général tout le bâtiment
est dans un état de délab^{ent}
et vetusté, qui menace d'une
ruine prochaine.

On y renferme les Débiteurs
et généralement tout ceux que
la police fait arrêter pour fautes
légeres.

Le Grand et le petit
Châtelet que leur solidité
semble mettre à l'abri des
outrages du temps sont encore
plus horrible et plus mal sains.
Ces bâtiments n'ayant presque
point d'ouverture extérieure,
ne reçoivent de L'air que par
en haut; ce qui n'est établi par
un courant, mais seulement
une colonne à peine suffisante

pour ne pas étouffer. Ils ont
au reste le même inconvénient
que le fort. L'évêque c'est à
dire que l'enceinte en est trop
petite ainsi que le Prieau, les
murs trop élevés, et les cachots
Souterrains pour le moins aussi
abominables.

La seule prison qui puisse
raisonnablement subsister, et
dont l'habitation ne soit pas
mortelle, est la Conciergerie
du Palais. Je n'ai pu
m'empêcher en y entrant de
faire quelques réflexions sur

les étranges changements que
la révolution de temps apporte
quelquefois à la destination des
édifices.

Bicêtre a servi de maison
de plaisance à François 1.^{er}.
La Conciergerie faisoit autre
fois partie du Palais de nos
Rois. Cette prison à l'avantage
singulier de n'avoir pas de
cachots Souterrains, demeure
toujours mal saine et inutile
pour la sûreté des prisonniers.
Le Prieau qui forme un quarré
Long, est vaste et aéré:

Les cachots clairs qui sont
autour quoi que petit reçoivent
au moins un peu plus épuré:
pour les cachots noirs ils
sont aussi grands, et aussi
sains qu'il est possible de le
desirer; La plupart sont
placés dans les deux Tours
appelées de Montgomeri, et
de La Conciergerie cinquante
hommes pourvoient se promener
facilement dans chacun de ces
cachots; la hauteur en est
prodigieuse: ils sont d'ailleurs
si secs que les pièces de bois

qui ont servi à attacher l'infâme
Ravaillac sont encore entières.
Les cachots pratiqués dans
l'endroit qui servoit de cuisines
au Roy S. Louis, avoient
besoin d'un écoulement pour
les immondices: Les logemens
des femmes sont trop petits,
et au moment que j'écrivis il
y en a le double de ce qu'il
devoient contenir. L'infirmerie
est très mal saine, elle ne
consiste que dans une Salle
fort basse: Les malades
presque dépourvus de toute

assistance y sont quatre ou cinq
dans chaque Lit; C'est un
prisonnier qui volontairement
prend soin de la Dînerie et
de L'approprier. Il y est
mort dans cette dernière.

Année Soixante à quatre vingt
personnes.

Tel est L'Etat actuel de
prison de La Capitale: On
peut assurer que celles de
tout le Royaume ne sont
pas plus saines, ni mieux
construites.

La bonté du Roy connue

par ses traits relatant, fait
espérer qu'enfin, il abaissera ses
regards sur ces mêmes prisons
où ses bienfaits et ceux de
notre Auguste Reine ont déjà
pénétré avant et depuis leur
avènement au Trône; des
actes répétés de bienfaisance
et de justice ont établi la
confiance et relevé les courages
abattus. On se croit arrivé à
ces temps si rares, marqués
pour la régénération des
peuples et la consolation des
âmes patriotiques.

La certitude où je suis, qu'on
déploit à des hommes
vertueux en les louant en
face, m'imposent silence et
m'interdisent tout éloge à
l'égard des Ministres qui les
conseillent et partagent avec
eux les hommages de la
reconnaissance publique. En
général leurs contemporains
les flatent, la postérité les
juge, mais le Magistrat
dans tous les temps doit se
contenter d'admirer ceux qu'il
croit dignes de son estime.

et l'absence de le imiter.
L'humanité, la justice, l'honneur
de la nation exigent que l'on
s'occupe enfin de cette partie,
si négligée de votre administration.
L'indian ~~est~~ ^{est} ~~un~~ ^{un} ~~chose~~ ^{chose}
particulière ^à ~~est~~ ^{est} intéressé.
Quel homme en effet peut
malgré la pureté de son âme
assurer qu'il n'habitera point
un jour, la demeure destinée
pour les Criminels, et que
ses mains innocentes ne seront
point chargées des chaînes
préparées pour les délinquants.

M. de Lauglade l'infortuné
Calas &c. n'ont ils pas
péri sur un échaffaut, n'ont
ils pas habité les cachots
destinés aux Brainsvilliers
et aux parricides?

Les Prisons du reste du
Royaume ne méritent pas
moins l'attention du Ministère
que celles de Paris. Je
pense que le moyen le plus
prompt et le plus sûr pour
y rétablir le bon ordre et
la Salubrité, seroit.

D'ordonner à Messieurs les
Intendants de chaque
province d'en faire eux
mêmes la visite, de pourvoir
sur le champ aux réparations
nécessaires et de concert
avec les corps Municipaux
d'en faire construire de nouvelles
partout où il jugeront qu'il
en sera besoin; on pourroit aussi
leur enjoindre de défendre l'usage
des Souterrains et de les faire
combler. ~~par tout où ils en trouveroient.~~

Charles G. Duval 1767. à Orleans.

Puisqu'on a tout haut justifié l'ancien prison
où lesquels ne doivent servir que pour la garde
des prisonniers. Nous défendons être faite plus
basse que le rez de chaussée.

Puisse Le plan que je vais
proposer pour les prisons
de la Capitale être bientôt
exécuté! Puisse ce nouveau
bienfait nous rendre notre
Monarque encore plus cher
et paraître à la postérité la
plus reculé comme un
témoignage de la bonté de son
coeur et de la modération
de Son Règne.

Projet pour Les Nouvelles Prisons

Après avoir exposé en
recours l'état actuel de nos
prisons, ^{je vais} ~~montrer~~ ~~ce~~ ~~plan~~ ~~encore~~
je développer les précautions
^{à prendre} ~~générales~~ ~~pour~~ ~~les~~ ~~quelles~~, on
^{pour} ~~peut~~ entretenir la propreté,
et la Salubrité dans une
demeure publique, que sa
nature oblige de placer au
milieu des villes, je
déterminerai la Situation la
plus favorable pour
construire à Paris de
nouvelles prisons, ^{enfin} se fixerai

Le montant de cette construction,
L'effort et s'indiquerait qu'elle
manière on ~~peut~~ ^{doit} s'y prendre
pour faire en sorte qu'un
projet aussi utile que celui-ci
s'exécute à peu de frais, ~~et~~ on
peut être même gratuitement.

Les nouvelles prisons seront
destinées à renfermer les gens
arrêtés pour Dette, Contabandes
Simple fait de Police &c.

Il n'est ~~pas~~ ni prudent ni
juste de confondre les accusés
de crimes capitaux avec
ceux dont l'insouciance ou

ser fauter légère obligent de
s'assurer.

La Conciergerie resteroit donc
uniquement affectée ~~aux~~ ^{pour} les
criminels. Au moyen des
réparations légères que j'ay
indiqué dans mon discours
préliminaire et de celle que la
dernière incendie du Palais
nécessite à y faire: cette
prison assez saine et suffisa-
ment grande, contiendrait
facilement tous les criminels
On ne conserveroit au

Chatelet qu'un dépôt où
seroient amené les accusés que
le flagrant délit, etc. l'activité
du crime oblige à juger sur le
champ; ainsi que ceux dont
le procès seroit sur le point
d'être terminé.

SECTION 1.^{re}

Des précautions
nécessaires pour entretenir
la salubrité dans une
demeure où beaucoup
d'hommes sont renfermés

Les Naturalistes ont prouvé
dans ces derniers temps par
des expériences répétées que

trois choses contribuent
principalement à la salubrité
d'une habitation quelconque.

Ces trois choses sont:

1.^o un courant d'air afin
d'empêcher les émanations qui
s'échappent continuellement de
corps de séjourner dans l'élément
que nous respirons et de lui
communiquer ce caractère de
putridité, source commune
~~de~~ ~~de~~ ~~de~~ de presque tous nos
maux. Ce sont ces émanations
putrides qui occasionnent
dans les prisons de maladies

de toute espèce : et principalement
la fièvre, qu'on appelle fièvre de
prison. Cette maladie n'est
autre qu'un genre de peste
particulier, et fait souvent
parmi les prisonniers des
ravages affreux. L'unique
moyen de s'en délivrer, moyen
que nous devons à la chimie, et
qui fut employé pour la
première fois par un
Magistrat aussi respectable
par ses vertus que par ses
Lumières; Consiste à faire

M. Mosseau Avocat général au
Parlement de Dijon.

des fumigations acides qui
concentrent dans l'air les
parties alkaliennes qui le
corrompent, les neutralisent,
les précipitent et rétablissent
le premier élément de la vie
dans toute sa pureté.

Un courant d'air préserverait
le mal; on le procure ~~avec~~^{le} ~~secours~~
en ne dormant pas trop
d'élévation aux murs, et en
placant l'édifice de manière
qu'il ne soit pas dominé, ni
versé par des bâtiments voisins.
2.° Il faut des végétaux.
Il est ainsi prouvé que la

végétation purifie considérablement
L'Air et contribue beaucoup
à le rendre sain, et propre à
la respiration.

Je ne citerai à cet égard
qu'une seule expérience très
récente mais bien concluante.

On dispose un récipient de
verre rempli d'Air atmosphérique
de manière qu'on puisse y placer
telle chose que l'on veut sans
y introduire de nouvel Air,
ni laisser sortir ^{le premier} ce ~~qui~~ ^{il}
~~sortir~~; on met successivement
sous ce récipient, plusieurs

Animaux qu'on substitue
l'un à l'autre; les Animaux
respirant toujours le même
Air, le corrompent au point
qu'au bout de quelque temps
L'Animal qu'on introduit
même pestiféré sur le champ.
L'Air ainsi bien démontré
mortellement putride; on
place sous le récipient une
plante quelconque et au bout
de ^{plusieurs jours} ~~quelques temps~~, on introduit
de nouveau un Animal qui
vit et respire librement.

Je Laisse aux sçavans à
chercher d'après cette
expérience si L'automne
n'est pas la plus ^{mal} saine des
Saisons uniquement parce
qu'alors presque toute
végétation cesse dans la
nature. quand à moi, je me
contente d'en conclure que la
végétation purifie L'air, et
que dans un endroit où
beaucoup d'hommes sont
civés on ne doit pas
négliger d'avoir des végétaux.

Il est facile de s'en procurer
dans les prisons, en faisant
dans le jardin des plantations
d'Orbes, qui ont le double
avantage d'être médicalement
utiles; et de former une
promenade plus agréable
pour les prisonniers.

3. Il faut de L'Eau; des
expériences sans nombre nous
ont encore appris que l'eau
courante contribue beaucoup
à la Salubrité, elle est

D'autant plus nécessaire dans
les prisons, qu'on peut s'en
servir pour entretenir les
infectieux, qui s'y accumulent
journallement et y
entretiennent l'infection et la
malpropreté.

J'ay tâché de réunir tout ces
avantages dans le plan que
j'ay conçu et dessiné d'après
une propre idée. Voyez
La Planche qui termine
ce mémoire.

Section 2.^{me}

De l'emplacement propre
à construire à Paris les
Nouvelles Prisons.

Il résulte de tout ce que j'ay
~~exposé~~^{exposé} précédemment, qu'il faut
pour placeo les nouvelles prisons,
un terrain très vaste et voisin de
la rivière, afin d'avoir de l'eau
et un écoulement facile de cet
eau. Cette dernière condition
sur tout est indispensable,
autaut vaudroit laisser les
prisons où elles sont - quo de les

éloigné du bord de la rivière.

Un autre nécessité, c'est de les
^{mettre}
~~exposer~~ à la vue du peuple, et de
ne les pas trop éloigner du Palais.

Vous voyez dans l'histoire
Qu'au^r Martius après avoir
bien réfléchi sur la manière de
réprimer les désordres dans Rome,
rien imagina point de plus sur
que la vue d'un lieu destiné à
renfermer les malfaiteurs. qu'en
conséquence il fit élever au
centre de la ville et vis-à-vis du
forum, une vaste prison où l'on
détenoit avec une extrême sévérité

tous les criminels.

Il faut de plus pour remplir
les vues économiques que j'ay
annoncé, savoir par si cela est
possible à accepter l'emplacement
de nouvelle prison; tant de
conditions difficiles à concilier
ne permettent pas de jeter les
yeux sur un autre terrain que
sur celui de grands Augustins
c'est le seul qui réunisse tout.
Ces avantages, et que le Roy
puisse ^{acquiescer}
~~acquiescer~~ gratuitement
et sans injustice.

En effet si comme on le dit
depuis longtem, on supprime
L'Ordre des Celestins, l'extinction
de ce corps laissera vacant un
coursent bien spacieux qu'il
possede aupres de L'arsenal.
rien n'empêche qu'on ne l'échange
avec celui des Augustins. Des
religieux seroit bien bien logés
où logeoient d'autres religieux.
A l'égard du Clergé on peut
lui pratiquer au Louvre une
Salle pour ses assemblées;
de cette façon le seul terrain
qui soit propre à L'établissement

de nouvelle prison
gratuitement. Résolu au
Souverain, seroit gratuitement
affecté à un établissement que
L'humanité sollicite et que la
nécessité ne permet pas de différer.
Nous verrons quel autre
avantage on pourroit encore
retirer de cet arrangement qui
ne compromet nullement la
justice et ménage les intérêts
du Domaine chargé de cette
espèce de dépense.

Section 3.^{eme}

Estimation de ce que
coûtera la nouvelle
Prison.

Une Prison est sans
contredit de tout le genre de
batiment le moins dispendieux;
Cet édifice n'a besoin ni
d'ornement extérieur, ni
d'ameublement; D'épaisse
muraille, de voutes sur
~~des colonnes~~ ^{et} voutes à l'abri de
l'incendie, voilà tout ce qui doit
entourer sa composition.

Le terrain de Augustin
à encoeur est avantage singulier
que la démolition de l'église
fourniroit des matériaux en
abondance, et de pierres
touttes taillées. L'entreprise
se réduiroit donc uniquement
à la main d'œuvre. une
grande partie de batiment
conventuel pourroit même
subsister tel qu'il est au
moyen de quelque changement
dans leur distribution intérieure.
J'ay consulté un Expert

en bâtiment dont l'unique
métier est d'en construire et
d'en estimer. Cet Expert
me garanti qu'avec les secours
qu'offroit le terrain dont il
s'agit; une prison de la
grandeur de celle dont j'ay
tracé ici le plan géométral
ne devoit pas revenir à plus
de 20000.^l ce qui paroît bien
raisonnable quand on considère
que l'emplacement est acquis
gratuitement; que les matériaux
sont sur la place, et que

tout le frais se réduisent
à la main d'œuvre la plus
grossière: je veux bien porter
cette somme jusqu'à 30000^l
que le Domaine fourniroit.
Mais nous allons voir qu'aux
moyens de recouvrement que
je vain assigner dans la
Section suivante cette
Somme ne seroit qu'une
avance de la part du Roy
et lui rentreroit presque
en totalité.

Section ^{une} 4.
Ou l'on indique de
quel maniere le Domaine
pourroit recouurer la plus
grande partie de la somme
qu'il avoit avancé.

J'ay fixé le montant de la
nouvelle prison à 300000.
elle tiendra lieu du fort Lesdigues
du grand et petit Chatelet;
Ces trois prisons pourroient
être vendues. L'estimation que
j'ay fait faire du terrain
qu'elles occupent et des
matériaux qui les composent

Se montent à 150000^l ce seul
article feroit venir au Domaine
la moitié des fonds qu'il avoit
déboursé.

Un second moyen de recouurer
encore une somme assez considerable,
seroit l'érection en titre d'office
de la place bien lucrative de
Concierge de la nouvelle prison.

La place de Concierge d'un
des prisons de Paris, n'est
point aujourd'hui en titre.
d'office ceux qui la remplissent
ne paye aucune finance au
Roy, mais ils s'accoutent

avec leur préférence à qui
ils donneront jusqu'à 25000^l de
pot de vin. L'agrement des
Magistrats fait le titre de leur
installation, et la justice passe
avec eux un Bail des prisons
moyennant une certaine somme.

Ces places très lucratives, peu
honorable, mais qui ne peuvent
cependant être données qu'à des
gens de bonne moeur et de
probité produisent au Chatelet
et au Fort L'évêque 15 à 20000^l
le prix du Bail prélevé;
Ce produit est fondé sur

Différent Droits d'entrée et de
Sortir, que les Concierges ou
Geoliers sont autorisés à exiger
de tous les prisonniers, suivant
l'arrêt de règlement du parlement
de Paris du 18. juin 1717.

Ce même arrêt leur permet
de prendre à la pension; c'est à
Dire de recevoir à leur table les
prisonniers qui le demandent
moyennant un certain prix.
Il fixe encore ce que les prisonniers
doivent payer pour le Logis
des meubles, Libich Chambres
suivant qu'ils veulent se loger
seul ou plusieurs ensemble....

Le Marchand de vin qui à
la permission de vendre
dans les prisons paye au
Concierge une Somme de 1200.
Les autres fournisseurs aux
quels ils accordent le
privilege d'y debiter leur
denrées lui payent également
une rétribution proportionné à
à leur gain et à la qualité
de leurs fournitures.

C'est de ces différents articles
réunis que se forme le revenu
des Concierges de chaque

prison de Paris.

Il résulte de cet exposé que la
nouvelle prison tenant lieu de
toutes les autres doit produire à
celui qui en aura le gouvernement
une Somme très considérable.

En conséquence je voudrois qu'au
moment où cette prison sera
constituée et en état de recevoir
les prisonniers, on rendit un
arrêt du Conseil qui d'offendit
d'en presser aucun Bail, et
érigeat la place de Concierge en
titre d'office moyennant une
Somme de 60000^{fr}.

Me réservant aux Magistrats le
privilege de donner leur agrément
à celui des prétendants qu'ils en
croiront le plus digne.

Ces 60000^l joint aux 150000^l
prix de la vente des matériaux
et du terrain des prisons actuelles
forment la somme de 210000^l.
reste donc 90000^l qu'il en pourroit
couler au Domaine, dans la
supposition où le dérivé des
nouvelles prisons monteroit à
300,000^l.

Considérant en second lieu
que ^{l'usage} la finance de 60000^l le
revenu de ce Concierge affranchi
d'un Bail et comparé à

celui du Concierge du fort L'évêque
et du petit Chatelet seroit
trop considérable, je voudrois
qu'indépendamment de faire
aux quel il est tenu par le
réglement de 1717. ou l'obligeat
de payer à un Médecin qui
avoit un Logement dans la
prison la somme de 2000^l, à
un Chirurgien aussi logé celle de
1200. & 200. pour deux hommes
et 2. femmes qui desserviroient
chacune des infirmeries et 1000^l.
pour l'annuïté.

On voit combien d'après ce
plan la construction des

nouvelle prison seroit peut
contaise, si comme on L'annonce
de prin Longtem la suppression
des Celestins à lieu; Si l'échange
de leur terrain avec celui des
Augustins peut s'exécutee à
qu'elle destination plus utile
et plus honorable, pourroit
on le faire seruis qu'à
L'établissement que je propose.

L'emplacement des Augustins
je le répète, est le seul qui
convient; il réunit tout les
avantages, et pour la

Supposition que je n'ose penser
où ces religieux refuseroient
le juster dédommagement
qui leur seroit offert, je
laisse au Ministre à décider,
si le respect dû à la propriété
doit arrêter le monaïque le
plus équitable lorsque le bien
public et le cas de L'humanité
ordonnent à des Sujets un
sacrifice qu'une volonté
coupable refuse, et dont l'intérêt
même ne déffend point la
consommation. /.

A La Riviere,
 B. Le Quay de La vallée,
 C. Porter des Prisonniers,
 DD Infirmeries pour Les hommes
 et pour les femmes,
 EEE.E. Logement des Prisonniers,
 F Pieu,
 G. Latrine ~~interieur~~ pratiquée au
 dessus d'une espece de citerne qu'on
 rempliroit et videroit à volonté,
 HH. fontaines jaillissantes,
 I Canal ayant sa decharge dans le
 Aqueduc,
 LL. Avenue d'Arbres,
 MM. Aqueduc servant principalement
 à vider les Latrines,
 OO Latrine interieur pratiquée au
 dessus des Aqueducs,
 P. Rue des grands Augustins.

